



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS
de la VILLE DE PARIS et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**



La Dasco a oublié de donner aux animateurs la totalité de leurs droits à congés annuels. (Texte).

Il existe 3 types de temps partiels pour les adjoints d'animation :

- 90 % 34,5 jours de congés moins 1 journée de solidarité obligatoire de solidarité
- 80% 30,5 jours de congés moins 1 journée de solidarité obligatoire.
- 50% 19 jours moins 1 journée de solidarité obligatoire.

Au cas où la CASPE ne vous aurez pas octroyé la totalité de vos jours de congés, vous devez écrire à votre chef de CASPE pour rétablir vos droits (à vérifier avec vos fiches navettes).

Lettre type.

Monsieur le chef de Caspe,

Je suis adjoint d'animation sur l'école Je suis à temps partiel de ..% depuis ... années.

Il me semble donc que la CASPE a omis de me donner la totalité de mes droits à congés, il me manque... jours par année. Je suis à temps partiel depuis la rentrée....

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry Bonus.

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53
Permanence tous les 1^{ers} jeudis du mois au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : taper animateurs cgt paris –
Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr